

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ordinaire et Extraordinaire

Samedi 6 novembre 2021
Au Roazhon Park à RENNES

RELEVÉ DE DECISIONS

Publié le 10 novembre 2021 sur le site LBF

	Assemblée Ordinaire	Assemblée Extraordinaire
Total de voix des inscrits	1778	1778
<i>Quorum voix</i>	<i>593</i>	<i>889</i>
Nombre de voix présentes ou représentées	1393 78,34%	1393 78,34%
Nombre des clubs de Ligue	256	256
<i>Quorum</i>	<i>86</i>	<i>128</i>
Nombre de Clubs de Ligue présents ou représentés	169 66%	169 66%
Nombre des représentants des clubs de District	62	62
<i>Quorum</i>	<i>21</i>	<i>31</i>
Nombre des représentants des clubs de District présents	53 85,48%	53 85,48%

9 h 00 : Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la Ligue de Bretagne de Football.

1. Intervention de M. Jacques DELANOE, Président du Conseil d'Administration du Stade Rennais FC.

2. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 19 novembre 2020 en visioconférence.** (diffusé sur le site de la L.B.F. le 07/08/2021).

Pour : 1291 voix 100 %

Contre : 0 voix 0 %

Adopté.

3. **Présentation du Rapport d'Activités par Jean Pierre LORGEUX.**

Approbation du rapport d'activités de la saison 2020/2021

Pour : 1323 voix 97,93 %

Contre : 28 voix 2,07 %

Adopté.

4. **Présentation du Rapport Financier par Stéphane. GOURET.**

Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2021

Pour : 1316 voix 98,95 %

Contre : 14 voix 1,05 %

Adopté.

5. Affectation du résultat au compte de réserves

Pour : 1286 voix 97,57 %

Contre : 32 voix 2,43 %

Adopté.

6. Présentation du Budget Prévisionnel par Stéphane GOURET.

Approbation du budget prévisionnel 2021/2022

Pour : 1325 voix 97,93 %

Contre : 28 voix 2,07 %

Adopté.

7. Rappel des modifications règlementaires par Philippe LE YONDRE.

Assemblée Générale Extraordinaire

8. Modifications des Statuts

Pour : 1273 voix 95 %

Contre : 67 voix 5 %

Adopté.

Reprise Assemblée Générale Ordinaire

9. Vœu de l'U.S. BOURGBARRE :

Pour : 1334 voix 97,66 %

Contre : 32 voix 2,34 %

Adopté.

10. Élections des candidats à la délégation représentant les clubs à Statut Amateur aux Assemblées Fédérales par tranche de 50 000 licenciés

- M. Patrick CHEVALLIER, en qualité de titulaire et de son suppléant M. Jean LE VIOL

- *Pour :* 1064 voix 81,97 %

- *Contre :* 234 voix 18,03 %

Elu

- M. Yves SIZUN en qualité de titulaire et de son suppléant M. Marcel DELEON

- *Pour :* 1247 voix 93,90 %

- *Contre :* 81 voix 6,10 %

Elu

11. Intervention de M. Vincent NOLORGUES, Président de la L.F.A.

12. Intervention de M. Jean Claude Hillion, Président de la Ligue

Clôture de l'Assemblée Générale.

L'intégralité du procès-verbal paraîtra ultérieurement.

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue la Ligue sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.